

Directives BRDV-S301

BRDV-S301

Formulaire d'enregistrement de financement - transferts CRSNG, CRSH, IRSC – FRQ-NT, FRQ-SC, FRQ-S

Puisque les lettres de transfert interinstitutionnel des universités et des centres hospitaliers sont très explicites en ce qui a trait aux renseignements de base sur la subvention, le formulaire BRDV-S301 constitue un condensé d'informations complémentaires qui permettront au Bureau Recherche - Développement - Valorisation (BRDV) et à la Direction des finances de procéder à l'ouverture des projets Synchro avec tous les certificats nécessaires.

CERTIFICATIONS

- EN ÉTHIQUE HUMAINE : chaque financement doit faire l'objet d'émission d'un nouveau certificat. *Veillez communiquer avec votre comité sectoriel d'éthique de la recherche (CÉR).*
- EN DÉONTOLOGIE ANIMALE, si le nouveau financement est couvert par un protocole existant : *envoyez un formulaire CDEAF6 rempli et signé au Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux (CDEA) ou le CEUAF6 au Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA)* pour les aviser du nouveau financement lié à ce protocole.
- EN CAS DE RISQUES BIOLOGIQUES : *veillez communiquer avec la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS)* – Division santé et sécurité au travail.

N. B. Aucun projet Synchro ne sera ouvert sans la certification requise.

SIGNATURES

Les signatures du chercheur et de la direction du BRDV sont nécessaires pour garantir la validité des informations soumises. La signature du vice-doyen à la recherche ou du directeur de département est nécessaire seulement dans les cas de financement de plus de 50 000 \$ ou si des conditions particulières s'appliquent.